

Le trait d'union

e bulletin d'information de votre mairie

Juin 2023

Dégagnacoises, Dégagnacois,

Les beaux jours sont enfin là et les soirées vont pouvoir commencer. C'est pour moi l'occasion de vous annoncer plusieurs dates à retenir pour l'été à venir.

Tout d'abord je vous informe que le conseil municipal et moi-même avons décidé de renouveler le marché sur la place du village. Celui-ci se déroulera tous les vendredis de 18h à 20h30 à partir du 7 juillet jusqu'au vendredi 1 septembre. Vous y retrouverez divers produits (viande, légumes, boissons, etc. ...)

Pour la première année et en complément du marché, nous aurons deux marchés gourmands qui se dérouleront le vendredi 21 juillet et le vendredi 4 août. Cela sera pour vous l'occasion de partager un moment convivial en famille ou entre amis grâce à nos producteurs locaux qui seront présents pour satisfaire vos papilles! Accompagnés de nos producteurs, vous retrouverez des artisans qui vous présenteront avec fierté leur passion et savoir-faire.

Comme tous les deux ans, les estivales reviennent vous faire danser sur la place du village. Elles se dérouleront du mardi 18 juillet au jeudi 20 juillet. Cette année le thème sera « Le Quercy ».

Du lundi 14 août au mercredi 16 août vous retrouverez notre traditionnelle fête votive. Les membres du comité des fêtes vous attendent nombreux pour venir faire la fête avec eux pendant ces 3 jours. Le programme en détail vous sera distribué lors de la tournée des aubades.

Enfin, je tiens à remercier tous les organisateurs et bénévoles présents pour faire vivre notre village afin que vous passiez un bel été.

Je vous souhaite à tous un excellent été et j'espère vous retrouver lors des animations.

Le Maire, Didier PUGNET

L' ESTIVALE OCCITANE

Pour la 23ème édition, l'estivale occitane de Dégagnac / Lavercantière / Rampoux se tiendra les :

18, 19 et 20 juillet.

Le Quercy invite le Quercy!

Durant ces trois jours, vous pourrez participer à de nombreux ateliers, danses, chants, balades musicales, contes,

apéros-concert et conférences pour prendre davantage le temps de respirer, de se rencontrer, d'échanger...



Les trois soirées seront réservées à des concerts et des bals :

- ♦ Le 18 : cour du château Lavercantière
- ◆ Le 19 : à l'Ostal à Rampoux
- ♦ Le 20 : place de Dégagnac

Contact: amtpq@wanadoo.fr

<u>Tel</u>: 06 23 80 04 54 / 06 84 41 55 12

Programme détaillé sur le site internet « Estivales occitanes Dégagnac / Lavercantière / Rampoux »

Dans votre journal de juin 2023

Etat-civil - contact Mairie

A la une ...
A la rencontre de nos artistes...suite!
Délibérations des conseils municipaux
Des associations
Ça bouge à Dégagnac
Marché
Brèves

page 1
pages 2 - 3
pages 4 - 5 - 6
page 7
page 8
page 9
page 10
page 11

P.

À la rencontre des artistes ... suite!



Martine Sezer nous a ouvert les portes de son atelier et nous a fait partager ses passions.

Historienne de l'art et archéologue de formation, elle a été restauratrice d'art de 2004 à 2021 et a travaillé essentiellement avec les Monuments Historiques sur bois sculpté (statuaire, retable, reliquaire, lambris, mobilier etc.). Sa spécialité est la polychromie sur bois.

En exerçant ce métier passionnant, elle a acquis des connaissances sur les techniques de peintures anciennes.

Après des recherches en archives et de nombreuses expériences, elle a retrouvé d'anciennes recettes de peintures naturelles qu'elle a enseigné aux professionnels durant 12 ans. La restauration est une discipline qui n'autorise pas la création. C'est pourquoi, parallèlement, elle a réalisé des créations et participe régulièrement à des expositions collectives et occasionnellement à des expositions personnelles.

Depuis 2022, elle se consacre exclusivement à la création et travaille par série thématique. Ces thèmes sont d'abord, pour elle, des sujets d'étude : elle a besoin de bien connaître une thématique avant de la transcrire artistiquement.

Elle met à profit les connaissances acquises par son métier de restauratrice en revisitant les techniques de peinture et sculpture anciennes.

Dans une démarche écologique, elle fabrique ses peintures exclusivement avec des pigments et des liants naturels, non toxiques, non polluants et durables. Elle adapte les gestes ancestraux à la création contemporaine.

Pour la sculpture, elle utilise de préférence des matériaux locaux.

Basée à Dégagnac depuis 2012, Martine Sezer expose dans le Lot et ailleurs en France. Ses prochaines expos :

◆ Association le tympan, Goujounac du 4 mai au 17 juin 2023.

◆ Galerie du Brûlat, Gourdon, juillet 2023

Site création formation et boutique : http://atelierdesocres@sfr.fr

A suivre aussi sur Instagram : Art.sezer



Arjen Van Der Straten

Nous avons rencontré Arjen Van Der Straten dans son atelier du Vigan. Il nous a retracé son parcours en quelques lignes :

« Installé en France depuis déjà 15 ans, nous nous sommes finalement établis dans le département, motivés par mon grand intérêt pour les peintures rupestres, la nature, la paix, la beauté du Lot.

J'ai repris mon métier de professeur d'art, et tout en pratiquant la sculpture et la peinture, j'ai appris à maîtriser l'art de la forge.

Pendant des années, des démonstrations de forge ont eu lieu à Lherm lors de la Farga. Maintenant, je les fais avec mes filles devenues adultes. Ma formation d'enseignant et mon amour de la transmission des arts

m'ont amené à louer un atelier pour y enseigner le modelage et la peinture, plusieurs fois par semaine. Je donne des cours à des adultes, mais aussi parfois à des groupes d'enfants pendant les vacances scolaires. Nous proposons de la sculpture sur plâtre, sur argile, et quelques soirs nous étudions avec un modèle.

Installé à Dégagnac, j'ai récemment créé une petite forge où je travaille sur mes propres œuvres d'art, que je présenterai lors des journées « jardins ouverts » à Lherm en juin.

Je vis en paix au Mas rouge, dans et avec la nature, un jardin de randonnée longeant mon jardin de sculpture où tout le monde est le bienvenu ».

Contact: cours au Vigan: 07 77 08 71 29.

artdelarue33@gmail.com

ETAT CIVIL

Décès	Mariages	
Colette VERDIER née Béguin le 28 janvier 2023	Christian RICHARD et Isabelle CAMBRELIN le 22 avril 2023	
Odette DESRUETS née Vadrot le 2 février 2023	David MENAUGE et Zoé HUSSON le 5 mai 2023	
Marthe CASELLAS née Delfour le 17 avril 2023	Laurent LOUCHET et Aurore CARILLIER le 27 mai 2023	
René FRESQUET le 18 avril 2023	Charles KING et Christine LLOYD le 07 Juin 2023	
	Naissances	
	Estéban BAZILLON MONTEIL le 17 décembre 2022	
	Kenzo PRUNIS le 30 décembre 2022	
	Léonin SOL Le 03 Juin 2023	

Mairie: mairie-de-degagnac46@orange.fr

Téléphone: 05 65 41 53 42

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Permanence des élus tous les samedis matin

de 10h à 12h

Page facebook : mairie de Dégagnac (abonnez-vous)

Site de la mairie : degagnac46.fr







Page I

BRÈVES...

Des artisans sur la commune

M. Éric ESSARTIER intervient en maçonnerie, terrassement, peinture, parc, jardin Tel: 06 81 55 30 15

M. VAN DER STRATEN est auto entrepreneur : taille douce et restauration des vieux arbres fruitiers. Tel : 07 77 08 71 29 - artdelarue33@gmail.com

Un abri pour les écoliers

Les collégiens et lycéens attendent désormais le bus scolaire protégés des intempéries.

Un grand merci aux employés communaux.





Après plusieurs mois de travaux, l'école de Dégagnac revêt enfin son aspect définitif.

Dès le mois de septembre 2023, l'ensemble des élèves du regroupement scolaire pourra intégrer ces nouveaux locaux.

Eclairage du city stade

Prochainement, deux lampadaires solaires éclaireront le city stade jusqu'à minuit.

Une aire de jeux à proximité de l'école

Afin de compléter l'équipement jeunesse sur la commune, une aire de jeux, située à proximité de l'école, permettra d'accueillir tous les jeunes enfants sous la responsabilité d'un adulte.

Salle des fêtes

A partir du 15 juillet, la salle des fêtes de Dégagnac retrouve ses fonctions habituelles. Les réservations se font en mairie.

Randonnée nocturne

La soirée du 3 juin a connu un beau succès.







Photo non contractuelle

Rappel

Nous sommes tous responsables de la propreté du village, une place où il faut éviter une déjection canine à chaque pas n'est plus un lieu de plaisir.





NOTRE NOUVELLE DOULA

Je suis **Zoé Husson** et nouvelle habitante à Dégagnac.

Après un doctorat en neurosciences et plusieurs années de carrière universitaire en tant qu'enseignante-chercheuse en biologie et physiologie, j'ai décidé de changer de voie.

Je suis toujours très impressionnée par l'ingéniosité du vivant et de ses capacités d'adaptation, et j'aime transmettre mon émerveillement, avec légèreté et dynamisme. Je suis maintenant doula.

La doula est une accompagnante de vie. Le terme doula vient du grec, qui signifie « la femme au service de ». L'activité de doula est encore peu connue en France, mais existe dans d'autres pays européens et nord-américains depuis plusieurs années. La doula accompagne des couples au moment de l'accueil d'un enfant. Elle peut être présente dès la pré-conception, pendant la grossesse, l'accouchement et la période qui suit l'accouchement. Son rôle n'est pas médical mais est complémentaire aux équipes soignantes, car la doula, par sa présence et son écoute active et empathique, permet aux langues de se délier, de pouvoir exprimer ses peurs, ses joies à une personne qui n'est pas liée émotionnellement à elle (ni de sa famille, ni de ses ami.e.s...) ou liée par le parcours de soin (médecin etc... à qui on n'ose parfois mal exprimer ses doutes, ses colères, ses incompréhensions). Il existe également des doulas de fin de vie ou thanadoula.

Elles accompagnent les personnes malades, éventuellement en fin de vie et/ou en soins palliatifs. Elles sont également présentes pour l'entourage et les personnes endeuillées.

J'ai monté mon association, Doula Hop, pour pouvoir proposer des accompagnements et de la veille de nuit (en

périnatalité ou fin de vie). J'anime des conférences, ateliers et cercles de paroles. Je propose massages prénataux et postnataux, et je peux organiser des cérémonies et rituels en fonction des besoins.

Vous pouvez suivre mes actualités sur les réseaux sociaux (Facebook ou Instagram, @doulahop) ou sur mon site

internet: https://doulahop.com



DES DÉGAGNACOIS AU SERVICE DES AUTRES



LAVERGNE Élodie, THOMAS Baptiste, LEVITRE Olivier, VANMANSART Vincent, ROQUES Élodie, TRIVIS Quentin, SCHELFHOUT Clara

Les absents: BERNARD Gaël, PETIT Stella, VANMANSART Tristan

Recommandations pour cet été:

Sous peine d'une amende si les gendarmes se déplacent, les particuliers n'ont pas le droit de faire brûler chez eux. Il faut amener les végétaux en déchèterie. Et normalement, chaque citoyen doit être responsable et nettoyer chez lui en débroussaillant autour de sa maison.

Si vous souhaitez des recommandations plus complètes voici un extrait de quelques recommandations du gouvernement:

(https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2023.04.11 DP Feux foret 9EP HD-2.pdf)

« - Vous êtes fumeur?

Jetez vos mégots dans des cendriers. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant concernant les cendres incandescentes qui peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.

– Vous coupez de la végétation dans votre jardin?

Mettez vos déchets verts à la déchèterie au lieu de les brûler chez vous.

– Vous aimez les feux d'artifice?

Laissez les professionnels les organiser pour le plaisir de tous.

– Vous organisez un barbecue?

Faites-le chez vous ou dans un espace dédié, sur une terrasse, plutôt qu'en pleine nature et loin des broussailles qui peuvent flamber.

Vous bricolez en plein air?

Pensez à débroussailler votre jardin. Travaillez loin des espaces sensibles afin de les protéger des étincelles et prévoyez un extincteur pour éteindre le feu immédiatement.

– Vous stockez du bois ou du gaz en extérieur ?

Éloignez-les des murs de votre maison et si possible mettez-les dans un abri »

Respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers

Le compte rendu des conseils municipaux est disponible et consultable en mairie et sur le site de : degagnac46.fr.

Conseil municipal du 15 décembre 2022

1 - Motion ligne POLT

Les conseillers départementaux (Frédéric GINESTE et Edith LAGARDE) et Monsieur le Maire proposent aux membres du conseil municipal la motion concernant la desserte et le désenclavement ferroviaire.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour la prise de cette motion.

2 - Plan de financement : aire de jeux

Le projet d'installation d'une aire de jeux à proximité de l'école sera financé comme suit:

DETR (aides de l'état) 30 % : 10 341.88 €

Auto financement : 24 131.07 €

Montant Total HT : 34 472.95 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement.

3 - Clé de répartition SIVOS: avec 11 voix pour et 4 abstentions, la répartition est acceptée sur la base suivante :

- 50% selon le nombre d'habitants par commune
- 50% selon le nombre d'enfants scolarisés par commune

4 - Sécurisation:

Suite à une demande de l'Etat pour contrôler l'ensemble des ponts, une vérification est en cours sur la commune. Concernant le pont situé au lieu dit « Bourbou », le technicien chargé du contrôle (Société VERITAS) à d'ores et déjà limité le tonnage à 3.5 tonnes.

Conseil municipal du 02 mars 2023

I conseiller municipal absent

1- Vote du compte administratif complet (CONSULTABLE EN MAIRIE)

Le budget est excédentaire de 225 085.21 euros.

2- Création d'un poste permanent suite à avancement de grade

Le Maire propose, à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique. ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

3-Achat logiciel cimetière

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du devis reçu de la société AGEDI pour l'acquisition du logiciel WIN CIM pour la gestion du cimetière à DÉGAGNAC. Le devis se présente comme suit : logiciel 300€ / installation 150€ / formation en distanciel 100€ / intégration des plans 400€.

Le montant total de la dépense s'élève à 950€.

Après discussion, les membres du conseil municipal, par : 1 voix CONTRE, et 13 voix POUR.

L'acquisition de ce logiciel est acceptée.

LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS DU PAYS ET SES DEUX MARCHÉS GOURMANDS



TOUS LES VENDREDIS

DE 18h à 20h30

Du 07 Juillet au

Ier septembre

C'est avec un grand plaisir que la commission marché de la commune de DÉGAGNAC annonce le retour du marché de producteurs. Les nombreux retours au questionnaire (proposé durant l'hiver aux habitants de la commune) ont permis d'ajuster l'organisation.

Cette année de nouveaux producteurs complèteront la liste des exposants déjà présents lors des dernières saisons.

Point d'orgue de l'été,

deux marchés gourmands seront organisés
(en plus du marché de producteurs)
le 21 juillet et le 4 août à partir de 18 heures.



Pour ces deux marchés gourmands, des tables et des chaises seront mises à disposition offrant ainsi la possibilité de se restaurer sur la place ombragée.

Le comité des fêtes ne sera pas en reste et proposera une ambiance musicale pour accompagner ces deux soirées festives.

Ce sera une très belle occasion, pour tous les habitants de la commune de Dégagnac et des alentours de se rencontrer et d'échanger avec les estivants venus découvrir notre belle région.

N'OUBLIEZ PAS D'APPORTER VOS COUVERTS

Nous espérons vous compter parmi les participants!

ÇA BOUGE A DÉGAGNAC

JUILLET

dimanche 2 juillet : vide grenier (Comité des fêtes) dimanche 9 juillet : marche de nuit (Ça marche)

18,19,20 juillet : les estivales

vendredi 21 juillet : marché gourmand (municipalité et Comité des fêtes)

AOÛT

en août : repas chasse dans le Causse (Association des Propriétaires)

vendredi 4 août : marché gourmand (municipalité et Comité des fêtes)

mardi 8 août : spectacle nocturne à Jussac (Cercle de l'amitié)

jeudi 10 août : délices du jardin, randonnée botanique (jardin Bourian et Ça marche)

lundi 14 août : marche de nuit (Ça marche) 14,15,16 août : fête votive (Comité des fêtes)

jeudi 17 août : concours Jacoby (Boules lyonnaises)

SEPTEMBRE

en septembre : forum des associations

dimanche 3 septembre : fête de Ça marche

vendredi 8 septembre : loto (Association les propriétaires du Frau)

samedi 16 septembre : Assemblée générale (Ça marche)

vendredi 15 septembre : loto (Cercle de l'amitié)

samedi 16 septembre : Fêtons la maison de la nature (jardin Bourian)

samedi 30 septembre : le cercle de l'amitié fête les noces d'or

OCTOBRE

samedi 14 octobre : repas (Comité des fêtes)

NOVEMBRE

jeudi 2 novembre : conférence de Marc André Sélosse (Jardin bourian)

vendredi 10 novembre : loto (Association les propriétaires du Frau)

dimanche 12 novembre : Concours de soupe (Jardin bourian)

samedi 18 novembre : repas os de canard (Cercle de l'amitié)

Samedi 25 novembre : loto (Comité des fêtes)

DÉCEMBRE

dimanche 17 décembre : goûter de Noël (Cercle de l'amitié)



4 - Plan de financement aire de jeux

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement pris en séance du 15 décembre 2022 pour l'installation d'une aire de jeux dans le bourg à proximité de l'école. Ce plan de financement se présente, désormais, comme suit :

Montant HT des travaux : 34 472.95€

Subventions:

DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) 30 % : 10 341.88€

FAST 20 % : 6 894.59 €

• Fonds de concours : 6 894.59 €

Auto financement : 10 341.89 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à présenter le dossier auprès du conseil départemental pour solliciter du FAST (Fond d'Aide pour les Solidarités Territoriales) pour ces travaux.

5 - Demande d'une subvention par l'association ADSM46

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'attribution de subvention de l'association ADSM46, association créée le 08 septembre 2022 par des secrétaires de mairie du département du Lot. Cette association a pour but de créer et dynamiser un réseau de secrétaires de mairie départemental. Au 15 février 2023, l'association comptait 55 adhérentes.

Les membres du conseil municipal, par : 13 voix POUR, et 1 ABSTENTION accordent une subvention de 50 € et autorisent M. le Maire à engager cette dépense.

Conseil municipal du 6 Avril 2023

1 - Budget primitif 2023 de la commune :

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du Budget Primitif 2023 de la COMMUNE (consultable en mairie).

Vote à l'unanimité

2 - Vote des taux des taxes

Pour rappel, taux de la fiscalité locale de 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.47 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.87 %

CFE : 9.76 %

Monsieur le Maire propose que les taux ne soient pas augmentés pour l'année 2023 et indique que pour cette année, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit être voté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix POUR fixe les taux des taxes fiscales **pour l'année 2023** comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB: 28.47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB: 23.87 %
- Taxe d'habitation sur Résidence Secondaire THRS: 5.52 %
- CFE: 9.76 %

3 - Subventions aux associations pour l'année 2023*

Page 6

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour l'année 2023.

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES : 100 € à l'unanimité	TOUS ENSEMBLE POUR LES GARES : CERCLE DE L'AMITIÉ: COMITÉ DES FÊTES : AMICALES DES BOULISTES : FNACA : UNION SPORTIVE DÉGAGNAC : OCCE 46 : AVENIR MUSICAL : LES AMIS DE L'ÉCOLE : TÉLÉTHON : PROPRIÉTAIRES DU FRAU : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES :	100 ∈ $200 ∈$ $1500 ∈$ $460 ∈$ $160 ∈$ $650 ∈$ $200 ∈$ $230 ∈$ $460 ∈$ $150 ∈$ $100 ∈$	à l'unanimité par 11 voix POUR et 4 n'ont pas pris part au vot par 13 voix POUR et 2 n'ont pas pris part au vot par 13 voix POUR et 2 n'ont pas pris part au vot à l'unanimité (si des manifestations ont lieu) par 14 voix POUR 1 n'a pas pris part au vote par 14 voix POUR 1 n'a pas pris part au vote à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité à l'unanimité
---	--	--	---

^{*} pour rappel, les élus, membres d'une association, ne participent pas au vote.

4 - Indemnité gardiennage église

La législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Celle-ci peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

fixe à 120 € brut le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église qui sera versée à la personne en charge de cette compétence.



DES NOUVELLES DU PLAN D'EAU

Le 24 avril, un comité de pilotage concernant l'avenir du plan d'eau de Dégagnac a eu lieu.

Les différents partenaires (Mairie de Dégagnac, Syndicat Céou-Germaine, l'Agence de l'eau Adour Garonne, Jardin Bourian, Société de pêche AAPPMA Gourdon, FDPPMA46, DDT, CCSC, CBNPMP) ont longuement échangé sur le problème du plan d'eau, à savoir l'invasion par le Myriophylle du Brésil depuis de nombreuses années.

Une étude auprès d'un cabinet conseil a été décidée. Ce dernier aura pour mission d'envisager et de budgétiser les différents scénarii (chiffrage) afin de connaître les possibilités d'action.

DES ASSOCIATIONS

Le Yoga du Rire à Dégagnac

Annick, Maïtée, Valérie et Vincent vous accueillent et partagent "des RiRes avec vous" et "des RiRes Sans Raisons" rythmés par le HOHOHAHAHA.

SANTÉ – DÉTENTE – BIEN ÊTRE - LÂCHER PRISE...

venez essayer gratuitement, nous vous attendons.

Mercredi 28 juin 2023 : arrêt des séances. Mercredi 6 septembre 2023 : reprise des séances.

Maïtée : 06 72 23 47 87 Vincent : 06 20 41 61 93

Site: www.clubderirelotois.fr ou rire46@aol.com



Cercle de l'Amitié

Plusieurs manifestations ont enchanté les participants au cours du premier semestre 2023: mique, couscous, bal musette, spectacle à Figeac, belote, voyage à Montauban, coque de Pâques.

De nouveaux adhérents sont venus nous rejoindre, nous leurs souhaitons la bienvenue.

Un nouveau programme est prévu (voir « Ça bouge à Dégagnac »).

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la Présidente, Madame Bernadette ROUZIER au : 06 40 06 69 83

Jardin bourian

Tous les jeudis à partir de 9h rendez-vous au Jardin Bourian, avec comme thème :

se rencontrer, découvrir, apprendre, partager.

Chaque semaine le club nature accueille enfants et parents le mercredi matin au jardin des "enfants".

Animations et stages sont programmés 2 samedis par mois.

Pour tous renseignements: 06 18 34 96 34 jardinbourian@gmail.com ou http://www.jardinbourian.org

Ça marche

L'association ça marche est une association multi activités. Elle existe depuis 1982. Elle a deux activités :

⇒ <u>les marches, randos balades adaptées.</u>

Nous marchons et nous faisons du gi gong toute l'année

Les marches régulières sont tous les mardis matin à 8h30, les dimanches matin à 9h30 et une le jeudi après-midi, balade adaptée d'une heure, départ à 15h.

Les rendez-vous se font sur la place de Dégagnac.

\Rightarrow le gi gong

Le gi gong a lieu tous les lundis de 10h à 11h30 et tous les mercredis de 15h à 16h30 à la salle des fêtes de Rampoux.

Pour toutes ces activités l'ambiance est conviviale et chaleureuse.

Venez-nous rejoindre : contact (la présidente) : 06 25 30 29 61.

Page